

ADJUDICATION
CONCESSION DE L'EXERCICE DU DROIT DE CHASSE DANS LES FORETS COMMUNALES
DE LA COMMUNE DE CHAUMONT

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de CHAUMONT du 22 février 2024 *consultable en ligne sur le site internet de la ville de Chaumont – rubrique vie municipale – consulter les actes administratifs*

L'adjudication des concessions de l'exercice du droit de chasse dans les forêts propriété de la Ville de CHAUMONT aura lieu en mairie de Chaumont, place de la concorde le :

Mardi 14 mai 2024 à 17 heures 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville – place de la concorde

Pour les lots identifiés ci-après :

Désignation des lots	Surface	Prix de retrait à l'hectare
Lot 1 – Bois Perron	558 ha 54 a 90 ca	18,50 €
Lot 3 – Bois du Fays	124 ha 09 a 01 ca	10,60 €
Lot 5 – l'étang haut (territoire de la commune de Verbiesles)	3 ha 77 a 35 ca	21,45 €
Lot 6 – Combe aux Oisillons (territoire des communes de Jonchery et Chaumont)	29 ha 57 a 91 ca	9 €
Lot 7 – Les Marchepierres	7 ha 57 a 40 ca	14,70 €
Lot 8 – Coteau de la Réjouissance	24 ha 06 a 18 ca	16,30 €

Les documents suivants :

- Règlement d'adjudication,
- Cahier des clauses générales de l'exercice du droit de chasse,
- Cahier des clauses communes et particulières de l'exercice du droit de chasse,

sont mis à la disposition des amateurs et peuvent être retirés à la mairie de CHAUMONT :

Direction de l'urbanisme – C'Sam – 5, avenue Emile Cassez – 1^{er} étage
Aux heures d'ouverture des bureaux
(08 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00 du lundi au vendredi)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le **15 avril 2024 à 17 h 00** (cachet de la poste faisant foi). Le dossier pourra être remis contre récépissé ou adressé sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Toute candidature incomplète ou déposée après la date limite ne sera pas retenue.

